

Lignes directives pour les travaux pratiques prescrits (TPP) 2025

Position 1 : Domaine de compétences opérationnelles a. Conseils aux clients et vente d'équipements optiques

Tâche : Conseil et vente de verres unifocaux ou multifocaux

Les experts doivent proposer un rôle plausible et veiller à toujours rester dans le rôle choisi.

Afin d'offrir aux candidats des conditions optimales et comparables dans toute la Suisse, tous les paramètres pertinents sont définis par la commission de qualification.

Type de lunettes (doit être coché par la CommQual) :

Unifocaux :	<input checked="" type="checkbox"/>	Multifocaux :	<input type="checkbox"/>	Réclamation :	<input type="checkbox"/>
--------------------	-------------------------------------	----------------------	--------------------------	----------------------	--------------------------

Données sur les lunettes :

les consignes de correction :

Sphère :	Unifocaux : Entre +6.00 dpt et -6.00 dpt Multifocaux : Entre +4.00 dpt et -4.00 dpt la différence de puissance entre D et G ne doit pas dépasser 2.00 dpt
Cylindre :	Pas plus fort que ± 2.50 dpt
Axe :	Sans limitation
Prisme :	Facultatif ; l'effet prismatique total ne doit pas dépasser 2 cm/m
Addition :	Pas plus de 3.00 dpt
Acuité visuelle :	Pas plus faible que 0,5
DVO :	Pour les valeurs de correction à partir de ± 4.00 dpt, la DVO doit être noté sur l'ordonnance.
Pathologies :	

Position 2 : Domaine de compétences opérationnelles b. Assemblage et entretien des équipements optiques

Tâche : 2.1 Contrôle initial (contrôle de qualité) de verres de lunettes
 Contrôle final (contrôle de qualité) d'une lunette complète
 2.2 Ajustage anatomique final d'une lunette
 2.3 + 2.4 Monter, modifier et réparer des équipements optiques

Afin d'offrir aux candidats des conditions optimales et comparables dans toute la Suisse, tous les paramètres pertinents sont définis par la commission de qualification.

Type de service (doit être coché par la ComQual):

2.1 Contrôler et évaluer la qualité des équipements optiques

Réception de marchandise : deux verres de lunettes

Contrôle final : lunettes prêtes à être livrées

2.2 Ajustage anatomique final d'une lunette

Lunettes en résine (acétate)

Lunettes en métal

X

Lunettes percée / nylon

2.3 + 2.4 Monter, modifier et réparer des équipements optiques

Clip non relevable

Clip relevable

Ordre de réparation

X

Position 3 : entretien professionnel (durée 30 min.)**Domaines de compétences opérationnelles****a Conseils aux clients et vente d'équipements optiques****b Assemblage et entretien des équipements optiques****c Travaux administratifs et participation à la mise en place des mesures de marketing****d Maintenance, entretien et gestion des installations, des instruments de mesures et des marchandises de stock**

Lors de l'entretien professionnel (position 3), les thèmes, contenus et activités des deux positions 1 et 2 sont approfondis et discutés. Les questions de mise en réseau avec les domaines de compétences opérationnelles *c Travaux administratifs et participation à la mise en place des mesures de marketing* et *Maintenance, entretien et gestion des installations, des instruments de mesures et des marchandises de stock* peuvent constituer un sujet de discussion, mais ne représentent pas des points forts.

Ils ne doivent être examinés que s'ils ont un rapport direct avec les thèmes et les contenus examinés dans les positions 1 et 2.

Une experte ou un expert aux examens mène l'entretien, tandis que l'autre experte ou l'autre expert aux examens observe et prend note de l'entretien professionnel.

Au moins 4 compétences opérationnelles doivent être notées !